

**Convention collective du particulier employeur
Annexe IV : Engagement réciproque**

Les futurs employeur et salarié peuvent se mettre d'accord sur le principe de la conclusion, à un moment donné, d'un contrat de travail relatif à l'accueil d'un enfant.

MODELE D'ACCORD

Suite au contact pris ce jour : /.... /.....

Entre

Monsieur ou Madame
Adresse :
Téléphone : Fax :
Courriel :

Et

Monsieur ou Madame, assistant(e) maternel(le)
Adresse :
Téléphone : Fax :
Courriel :

Pour l'accueil de l'enfant

Il est convenu d'une promesse d'embauche avec signature de contrat à compter du
.... /... /.....

Sur les bases suivantes :.....
.....
.....

- durée mensuelle de l'accueil :.....
- rémunération brute :

Si l'une des parties décide de ne pas donner suite à cet accord de principe, elle versera à l'autre une indemnité forfaitaire compensatrice calculée sur la base de 1/2 mois par rapport au temps d'accueil prévu.

Signature du futur employeur
(Précédée de: « lu et approuvé »).

Signature du futur salarié
(Précédée de: « lu et approuvé »).

30/06/14